

<p align="center">Conseil scientifique de l'ED 355 « Espaces, Cultures, Sociétés » Vendredi 6 mars de 9H30 à 12H Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (Salle Paul-Albert Février)</p>

PRESENTS

BONNEMERE Pascale, BRACCO Jean-Pierre, BROCCQUET Sylvain, DUMAS Vincent, FANCELLO Sandra, FRANCOIS Véronique, HERAULT Laurence, IDASIAK Amandine, LAYE Christiane, LUCIANI Sabine, MUCCHIELLI Laurent, PETIT Agathe, REGGIO Adrien, VERDON Laure

REPRESENTES

BIDART Claire, BIVOLARU Alexandra, BONIFAY Michel, BOUFFIER Sophie, BOUIRON Marc, CHABRE Théotime, CLAEYS Cecilia, DENISE Fabrice, DONIER Virginie, FANLO Aude

INVITES

MONTENACH Anne, ROBERT Samuel, DUBOIS Jérôme

ABSENTS ou EXCUSES

BAKHOUCHE Mohamed, MORHANGE Christophe, Walter BRUYERE-OSTELLS.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 janvier 2020
- Informations générales
- Contrats doctoraux handicap
- Contrats doctoraux du contingent classique : Réflexion sur le mode de sélection des candidats
- Relations ED / Instituts
- Appel à Projets Emplois Jeunes Doctorants : Examen et classement des dossiers.
- Questions diverses

Le conseil débute par un hommage au Pr Philippe Cassuto, Professeur d'études hébraïques et sémitiques, membre du département des études moyen orientales et de l'IREMAM, spécialiste de l'histoire du judaïsme, de littérature biblique et rabbinique, des langues anciennes du Moyen-Orient (hébreu, araméen), co-fondateur et président de l'Académie des langues anciennes, directeur de thèse très actif.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 17 janvier 2020

- ✓ *Approuvé à l'unanimité*

2 - Informations générales

- Le conseil de l'ED355 a rédigé un **projet de motion contre le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)** :

« Le Conseil de l'ED 355, réuni le 6 mars 2020, affirme son opposition catégorique aux préconisations des rapports ministériels en vue d'une loi de programmation de la recherche (LPPR). Ces préconisations, partant de constats justes – financement insuffisant de la recherche publique, tarissement des emplois statutaires, faible attractivité de la recherche due à la faiblesse des rémunérations et à la dégradation des conditions de travail –, proposent des dispositions qui ne peuvent qu'aggraver la situation préoccupante de la recherche française :

- Au lieu de mettre à niveau le financement pérenne des unités, seul gage d'indépendance et de fécondité de l'activité scientifique, elles promeuvent la mise en compétition systématique des équipes et des personnes à travers le développement de la recherche sur projet et la multiplication des procédures d'évaluation externe.

- Au lieu de favoriser l'activité de recherche en libérant le temps des chercheurs et enseignants-chercheurs, elles portent atteinte à leur statut en imposant aux premiers des tâches d'enseignement et aux seconds la modulation à la hausse de leur service d'enseignement, au détriment de leur mission de recherche.

- Au lieu d'ajuster les recrutements de personnels titulaires, aux libertés académiques garanties par le statut de fonctionnaire, à l'évolution des besoins en matière de développement scientifique et d'encadrement des étudiants, elles multiplient le recours aux emplois précaires, CDI de chantiers et tenure-tracks appelés notamment à remplacer les maîtres de conférence, accroît et prolonge la précarité des jeunes chercheurs.

- Au lieu de procéder à la nécessaire revalorisation des salaires, elles envisagent la mise en place d'un système de primes – sans les chiffrer –, contrepartie de tâches supplémentaires non définies et d'allégances à des orientations échappant à l'emprise de la communauté scientifique.

Le projet que dessinent ces préconisations est un projet régressif, inspiré par une idéologie contraire à la science, qui exige au contraire liberté, sérénité, temps long. Il est particulièrement destructeur pour les sciences de l'homme et de la société. Il constitue une atteinte sans précédent contre la fonction publique dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, contre la maîtrise épistémologique et institutionnelle de la communauté scientifique sur l'exercice des professions qui la composent.

Il menace également le recrutement futur des jeunes chercheurs, parce qu'en tarissant l'emploi titulaire au profit de l'emploi précaire, il leur impose une entrée plus longue et plus difficile dans des carrières scientifiques mal rémunérées et peu attractives. Par ailleurs, conjugué à l'anti-réforme du système de retraites, qui rompt avec le salaire continué pour instaurer un système à points fondé sur une logique qui n'est autre que celle de l'épargne, il les condamne infailliblement, à l'instar de tous les salariés hyper-qualifiés qui n'accèdent à l'emploi que tardivement et après une longue série de contrats dépourvus de progression salariale, à connaître la pauvreté après la cessation de leur activité.

Pour toutes ces raisons, le Conseil juge le projet ministériel dangereux et nuisible aux formations doctorales dont il a la charge et demande au ministère d'ouvrir un vrai débat national sur le devenir de la recherche, auquel prennent part les acteurs engagés, sur le terrain, dans le travail de recherche et de formation à la recherche, qu'ils soient chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, ingénieurs ou personnels administratifs. »

- ✓ *Les membres du conseil approuvent la motion et sa diffusion à l'unanimité.*

- **Election partielle au conseil de l'ED 355**

L'ED organise le 10 mars 2020 l'élection d'un nouveau représentant des doctorants au sein de son conseil. Trois candidats se sont déclarés pour ce siège :

- Matthias Metzger, doctorant au LA3M,
- Virginie Tisserant, doctorante au laboratoire TELEMME,
- Gaëlle Troadec, doctorante au LEST.

- **Conseil des doctorants**

Le conseil des doctorants est un organe consultatif qui permettra aux doctorants d'exprimer leur point de vue et de faire des propositions à la direction.

Ses objectifs sont les suivants :

- Débattre librement de toutes les questions relatives à la vie des doctorants,
- Améliorer la transmission des informations,
- favoriser les échanges avec les doctorants et la participation de ces derniers à la vie de l'ED.

La première réunion a été programmée le mardi 10 mars à 14H. Ont été invités tous les élus doctorants des unités rattachées à l'ED, du conseil de l'ED, ainsi que les représentants des associations ADRESS, DECLIC et DYNAMU. Toutes les unités de recherche rattachées à l'ED ont été sollicitées pour consolider la liste des représentants des doctorants au sein des UR. Mais cette liste n'est pas complète, certaines UR n'ayant pas désigné de représentants des doctorants.

- **Journée Scientifique de l'ED 355 le 18 juin 2020**

Comme chaque année, cette journée est organisée par les doctorants eux-mêmes, avec l'appui logistique, financier... de l'ED. Le comité d'organisation est constitué des doctorants qui se sont portés volontaires :

- Briec Cabioch (Doctorant en géographie, ESPACE),
- Océane Laroche (Doctorante en archéologie, LAMPEA),
- Matthias Metzger (Doctorant en archéologie, LA3M),
- Marie Pawlowicz (Doctorant en archéologie, CCJ),
- Rémi Rêve (Doctorant en archéologie, CCJ/Université de Sfax-Tunisie).

Ils ont déjà commencé à travailler, le thème qu'ils ont retenu est « **Parle-moi de ta thèse** ». Ils ont déjà sollicité et reçu l'accord de **deux invités d'honneur : Alaa El-Aswani et Tom Mebarki**.

Le conseil suggère de diffuser l'information concernant cette journée aux étudiants de master.

- **Réunion d'information dédiée aux étudiants des Masters correspondant aux disciplines de l'ED Jeudi 9 avril 2020 de 16h à 18h, Salle B 116 (site Schuman, bâtiment Egger)**

Co-animée par des doctorants de l'ED 355, cette réunion a pour objectif de répondre à toutes les questions pratiques que peuvent se poser les étudiants sur les conditions d'accès au doctorat, les financements, les sujets, le parcours doctoral, les droits et les devoirs du doctorant, l'après-thèse, l'insertion professionnelle des docteurs etc.

Les membres du conseil soulignent les problèmes de calendrier pour cette réunion d'information. En effet, elle intervient « trop tard » pour les étudiants de M2 : il faudrait qu'elle soit organisée dès le mois d'octobre pour permettre une bonne préparation de leur projet. Mais cette solution ne convient pas non plus car un certain nombre d'étudiants est en stage pendant cette période. La date de cette réunion d'information pourrait être avancée l'année prochaine. Quoiqu'il en soit, elle est principalement organisée à l'intention des étudiants de M1.

Face à ce problème, deux réunions annuelles (1 en automne, 1 au printemps) pourraient être organisées. Compte tenu du faible nombre d'étudiants concernés, les responsables de master seront interrogés sur l'intérêt effectif de cette proposition.

3 - Contrats doctoraux handicap

Le dépôt des projets a été fait auprès de la cellule Handicap (Mme Delorge) avant le 20/02/20.

- Classement par les EDs : début mars
- Interclassement par le collège doctoral : 26/03/20
- Dépôt des dossiers retenus sur le portail du ministère : 05/05/20

Deux projets pour l'ED355

• Belkadi Saïda, « Analyse comparative des types d'enseignement de l'Arabe Standard Moderne écrit aux sourds entre la France et le Maroc. Comment est enseigné l'Arabe Standard Moderne écrit aux sourds adultes français ? », direction : Miller Catherine (IREMAM) et Boutora Leïla, (Sciences du langage).

• Fléreau Nadia, « L'espace identitaire, le langage des émotions, ou promouvoir la qualité en territoire hospitalier. Une politique intime de l'information de management des organisations de santé », direction : Gallenga Ghislaine (IDEMEC) et Pourchez Laurence.

✓ **Le conseil de l'ED355 propose le classement suivant :**

- 1 Projet de Belkadi Saïda
- 2 Projet de Fléreau Nadia

4 - Contrats doctoraux du contingent classique : Réflexion sur le mode de sélection des candidats

La procédure actuelle :

- Une pré-sélection des candidatures est effectuée en amont par les laboratoires (max. 2 candidatures par laboratoire).
- Les dossiers de candidatures sont obligatoirement adressés (classés le cas échéant) à l'ED par les laboratoires. Aucun dossier n'est accepté sans validation du laboratoire.
- Seul le laboratoire TELEMME, qui comporte 35 HDR, peut présenter à l'ED deux candidatures et le cas échéant obtenir deux contrats.
- Tous les autres laboratoires ne pourront se voir attribuer qu'un seul contrat, même s'ils ont présenté deux candidats.
- Les candidats présélectionnés sont auditionnés par le conseil de l'ED réuni en séance plénière.

Mais le rapport d'évaluation établi par le comité du HCERES en 2017 note que cette politique de sélection des contrats doctoraux n'est pas satisfaisante : « Les contrats doctoraux sont attribués sur dossier et sur audition par le Conseil de l'ED. On peut déplorer que, plutôt que de recruter les meilleurs doctorants, l'ED ait adopté une politique de quotas par laboratoire ».

3 options sont proposées :

- **Statu quo**
- **Modification de la procédure actuelle sur 1 point :**
 - *Si 2 candidatures d'un même laboratoire (sauf TELEMME) sont retenues à l'issue du vote, nous revoterons sur les deux noms pour les départager, sauf si les 2 candidats ont obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin.*
- **Changement de modus operandi**

Un débat s'engage sur le sujet : même si ces règles conduisent parfois à éliminer de bons candidats, elles ont été mises en place pour favoriser la représentation de toutes les disciplines et limiter les tensions au sein de l'ED. Certains membres du conseil regrettent que l'on revienne sur ces règles déjà très largement discutées.

Compte tenu des avis exprimés, seuls deux choix sont mis au vote :

1. Statu quo
2. Ajouter la modification suivante - *Si 2 candidatures d'un même laboratoire (sauf TELEMME) sont retenues à l'issue du vote, nous revoterons sur les deux noms pour les départager, sauf si les 2 candidats ont obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin.*

Résultats du scrutin :

- Maintien du statu quo : 5
 - Adopter la modification : 13
 - Abstention : 4
 - Ne prend pas part au vote : 2
- ✓ *Ajout de la close « Si 2 candidatures d'un même laboratoire (sauf TELEMME) sont retenues à l'issue du vote, nous revoterons sur les deux noms pour les départager, sauf si les 2 candidats ont obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin. »*

5 - Relations ED / Instituts

L'ED 355 est liée aux instituts SoMuM et Arkaia. Sabine Luciani est représentante de Mossadek Talby, directeur du Collège doctoral, au sein des conseils d'instituts (membre invité avec voix consultative). L'ED et les instituts sont associés pour la création de programmes doctoraux, un groupe de travail est déjà en cours avec l'Institut SoMuM. L'ED est également partenaire de l'institut ITEM, dans lequel les unités ESPACE, LIEU, LPED et TELEMMe sont impliquées. Même si les contacts n'ont pas encore été établis, le directeur d'ITEM souhaite mettre en place une collaboration avec l'ED 355.

Afin de favoriser les relations entre l'ED et les Instituts qui lui sont associés, Sabine Luciani, se fondant sur un principe de « réciprocité » institutionnelle, soumet au vote la proposition suivante : « **Les directeurs/trices des instituts associés à l'ED (ou leurs représentants) sont membres invités du Conseil de l'ED 355, avec voix consultative** ».

- ✓ *Proposition validée à l'unanimité par les membres du Conseil*

6 - Appel à Projets Emplois Jeunes Doctorants 2020-2023 : Examen et classement des dossiers

Au titre de l'ED 355, 4 projets pour les filières stratégiques (14 pour AMU) et 1 projet pour le volet général (6 pour AMU) ont été déposés. Les dossiers sont présentés par les directeurs d'unités présents ou, à défaut, par un membre du conseil :

Filières stratégiques :

- **Étude diachronique des dynamiques de gestion et d'occupation d'un territoire : le cas de la basse vallée de la Durance (Ve siècle avant notre ère - IXe siècle),** dir. François Quantin, Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (USR 3155, CNRS/AMU) ; partenaire : Direction régionale des Affaires culturelles – Service régional de l'Archéologie.
- **Serveurs et servis dans les établissements mondialisés de la nuit tunisienne. Travail, migrations et inégalités,** dir. Delphine Mercier (LEST) et Myriam Catusse (IREMAM) ; partenaire : AFLAM
- **Penser et mettre en œuvre une transition énergétique juste dans les territoires de montagne : une approche par les capacités,** dir. Cécilia Claeys, (LPED) et Aurélie Arnaud, (LIEU) ; partenaire : Association Mobil'Idées (Gap)
- **La biodiversité aquatique dans l'art : signification écologique et historique,** dir. Daniel FAGET (TELEMMe) et Thomas CHANGEUX (MOI) ; projet de recherche associé : BiodivAquArt (Biodiversité Aquatique dans l'Art) ; soutien du pôle de compétitivité « mer Méditerranée » ; partenaire : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ; co-financement : 50%

Volet général :

- **L'école, un enjeu géopolitique à Marseille,** dir. Virginie Baby-Collin (TELEMMe) et Gwenaëlle Audren (TELEMMe) ; partenaire : Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille ; co-financement : 20%

Les différents tours de vote des membres du conseil conduisent au classement suivant :

- ✓ **Projet Telemme, L'école, un enjeu géopolitique à Marseille, Baby-Collin, placé en 1^{ère} place ex aequo**
- ✓ **Puis classement des 4 autres projets :**
 - 1^{ère} place ex aequo** Telemme, La biodiversité aquatique dans l'art : signification écologique et historique, Daniel FAGET
 - 3^e place,** LPED, Penser et mettre en œuvre une transition énergétique juste dans les territoires de montagne : une approche par les capacités, Cécilia Claeys
 - 4^e place,** LEST, Serveurs et servis dans les établissements mondialisés de la nuit tunisienne. Travail, migrations et inégalités, Delphine Mercier
 - 5^e place,** IRAA, Étude diachronique des dynamiques de gestion et d'occupation d'un territoire : le cas de la basse vallée de la Durance (Ve siècle avant notre ère - IXe siècle), François Quantin.

- Le classement proposé comporte 2 projets ex aequo car il est issu d'un interclassement entre "Volet général" et "filières stratégiques".

Compte rendu établi par Stéphanie Savidan et validé par Sabine Luciani 17 mars 2020

Modifié le 26 mars 2020